



DEMANDE D'ADHESION 2026/2027

N° Licence

Photo

MERCI d'ECRIRE LISIBLEMENT ☺

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET OU NON ACCOMPAGNE DE SON REGLEMENT NE SERA PAS ENREGISTRE ET NE PERMETTRA PAS DE PRATIQUER A PARTIR DU 3EME COURS.

ADHERENT

Nom		Prénom	
Né(e) le		A	
Adresse		CP	Ville
Mobile	Mail		

RESPONSABLES LEGAUX

REFERENT PAIEMENT

Nom / Prénom		Nom / Prénom	
Mobile		Mobile	
Mail		Mail	

COTISATION

Section	Tarif Annuel	(Cocher la case)
Ecole de Roller	155 €	
Ados-Adultes	155 €	
Compétition Régionale	210 €	
Compétition Nationale	280 €	

Si plusieurs adhérents de la même famille
-10% pour la 2^{ème} personne
-15% pour la 3^{ème} personne
-20% pour la 4^{ème} personne

LICENCE

Moins de 6 ans	De 6 à 12 ans	13 ans et plus
16.08€	26.23€	48.23€

(Cocher la Case)

(En fonction de l'âge de l'adhérent au 31 Décembre de l'année précédente. Comprend une assurance Responsabilité Civile et une assurance individuelle accident.)

LOCATION DE PATINS

Prix	Cautions
100.00€	200.00€

(Cocher la Case)

LES AIDES (Documents à fournir à l'inscription)

Pass Sport N°	Ville de Dijon N°

REGLEMENT & ENCAISSEMENT

	Banque	N° Chèque	Montant
Immédiat			
10 Janvier 2027			
10 Avril 2027			

AUTORISATION PARENTALE / RESPONSABLES LEGAUX

	<i>Cocher la case =></i>	OUI	NON
J'ai pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Association.			
J'ai pris connaissance des Statuts de l'Association.			
Patineur / compétition : j'ai fourni le certificat médical d'aptitude à la pratique du roller artistique en compétition (cf. article 4 du Règlement Intérieur de l'Association)			
Patineur / non compétiteur : j'atteste / mes représentants légaux attestent avoir répondu négativement à l'ensemble des rubriques du questionnaire présent sur le site de la FFRS => https://ffroller-skateboard.fr/textes-reglementaires/texte-reglement-medical-page-22			
J'autorise le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes (CDPR) à prendre toute décision en cas d'accident (hospitalisation, médecin) lors d'une compétition, stages, gala, d'une exhibition ou heures d'entraînement.			
J'autorise, à la fin des entraînements au sein du Club Dijonnais de Patinage à Roulettes (CDPR), mon enfant à rentrer seul vers son domicile à la fin des séances, stages ou autres. Sinon, je garantis ma présence à chaque fin de séance.			
J'autorise le Club de Patinage à Roulettes (CDPR) à utiliser mon image, ou celle de mes enfants sur tous supports de communication, y compris les documents promotionnels ou publicitaires dans le monde entier.			
J'ai bien compris que toute correspondance électronique est sujette à une possible interception, perte ou altération par un tiers. Le Club Dijonnais de Patinage à Roulettes (CDPR) ne peut engager sa responsabilité de ce chef pour tout dommage notamment la violation de la confidentialité.			

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL =>

CONTRAT DE LOCATION DE PATINS

Article 1	La période pour laquelle est conclu le présent contrat ne pourra être modifiée qu'avec l'accord du loueur et dans la mesure de ses possibilités.
Article 2	Le montant de la location restera acquis au loueur, que le locataire ait fait usage ou non du matériel pendant la période de location & quel que soit le motif de cette vacance.
Article 3	Le locataire s'engage à utiliser le matériel de location uniquement dans le cadre des cours du Club Dijonnais de Patinage à Roulettes.
Article 4	Le locataire déclare accepter le matériel dans l'état où il se trouve. Il est tenu de restituer le matériel en bon état de marche et de fonctionnement.
Article 5	A titre de garantie, le locataire verse une caution. Cette caution sera restituée lors de la restitution du matériel. En cas de non-restitution du matériel, le loueur encaissera de droit le chèque de caution.
Article 6	Si une dégradation ou perte est constatée, le locataire est tenu d'en payer la réparation ou le remplacement par l'identique.
Article 7	Le loueur dégage toute responsabilité pour la perte ou dommage concernant les biens personnels du locataire ou pouvant affecter le locataire ou une autre personne.
Article 8	Pour toute contestation relative à l'exécution du présent contrat et au cas d'un arbitrage à l'amiable, aucune solution ne sera apparue, attribution de juridiction sera faite expressément auprès du Tribunal compétent de DIJON.
Article 9	La période de location débutera après réception du dossier d'inscription complet et la signature du contrat de location et se terminera au plus tard le 30 juin de l'année civile suivante.

	[N° du chèque]	[Montant de la caution]
Chèque de Caution		200.00€
N° des patins		

Fait à DIJON LE

LE LOUEUR => Pour le
CDPR / La Présidente

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL =>

